

**Compte rendu de la réunion
du
Comité syndical du Syndicat mixte SCOTERS
21 septembre 2006 à Strasbourg**

Étaient présent(e)s :

- Monsieur Robert GROSSMANN, président du Syndicat mixte
- Monsieur Daniel HOEFFEL, vice-président du Syndicat mixte
- Monsieur Etienne WOLF, vice-président du Syndicat mixte
- Madame Fabienne KELLER, membre du Bureau du Syndicat mixte
- Monsieur Jean-Daniel ZETER, membre du Bureau du Syndicat mixte

* * *

- Monsieur Bernard FREUND, membre titulaire du Syndicat mixte
- Monsieur Roland GOETZ, membre titulaire du Syndicat mixte
- Monsieur Robert GRAND, membre titulaire du Syndicat mixte
- Monsieur Hubert HOFFMANN, membre titulaire du Syndicat mixte
- Monsieur Claude KERN, membre titulaire du Syndicat mixte
- Monsieur René LACOGNE, membre titulaire du Syndicat mixte
- Monsieur André LOBSTEIN, membre titulaire du Syndicat mixte
- Monsieur Alfred MAEHLING, membre titulaire du Syndicat mixte
- Madame Danielle MEYER-TRABER, membre titulaire du Syndicat mixte
- Madame Annick de MONTGOLFIER, membre titulaire du Syndicat mixte
- Madame Albertine NUSS, membre titulaire du Syndicat mixte

- Madame Sophie ROHFRITSCH, membre titulaire du Syndicat mixte
- Monsieur Gaston SCHMITT, membre titulaire du Syndicat mixte
- Monsieur André SCHNEIDER, membre titulaire du Syndicat mixte
- Monsieur Hubert STEINMETZ, membre titulaire du Syndicat mixte
- Monsieur Justin VOGEL, membre titulaire du Syndicat mixte
- Monsieur Clément WEIBEL, membre titulaire du Syndicat mixte
- Monsieur Rémy WILLMANN, membre titulaire du Syndicat mixte

* * *

- Monsieur Paul ADAM, membre suppléant du Syndicat mixte
- Monsieur Henri BRONNER, membre suppléant du Syndicat mixte
- Monsieur Jean-Claude DARTEVELLE, membre suppléant du Syndicat mixte
- Monsieur Jean-Richard DIEBOLT, membre suppléant du Syndicat mixte
- Monsieur Bernard EGLES, membre suppléant du Syndicat mixte
- Monsieur Eddie ERB, membre suppléant du Syndicat mixte
- Monsieur Pierre GRIGNON, membre suppléant du Syndicat mixte
- Monsieur Paul GUILLON, membre suppléant du Syndicat mixte
- Monsieur Gérard HAMM, membre suppléant du Syndicat mixte
- Monsieur Armand HEINTZ, membre suppléant du Syndicat mixte
- Monsieur Gérard KAMMERER, membre suppléant du Syndicat mixte
- Monsieur Roger KARST, membre suppléant du Syndicat mixte
- Monsieur Jean-Paul LINGELSER, membre suppléant du Syndicat mixte
- Monsieur Jean-Pierre MEHN, membre suppléant du Syndicat mixte
- Madame Yveline MOEGLER, membre suppléant du Syndicat mixte
- Monsieur Roland MUTHS, membre suppléant du Syndicat mixte
- Monsieur Alain REEB, membre suppléant du Syndicat mixte
- Monsieur Maurice RUSCHER, membre suppléant du Syndicat mixte

- Monsieur Paul SCHMITT, membre suppléant du Syndicat mixte
- Madame Elisabeth VIERLING, membre suppléant du Syndicat mixte

* * *

Autres personnes présentes :

- Monsieur Hervé LEROY, directeur de l'ADEUS
- Madame Géraldine MASTELLI, chargée d'études à l'ADEUS
- Monsieur Claude LIEGEON, trésorier du Syndicat mixte
- Monsieur Michel REVERDY, directeur du Syndicat mixte
- Madame Christine SANCHEZ-MARTIN, chargée de communication au Syndicat mixte
- Madame Caroline ABLITZER, assistante de direction au Syndicat mixte

* * * * *

Nota : cette réunion du seul Comité syndical a été suivie d'une rencontre avec les maires des 139 communes couvertes par le SCOTERS et les représentants des personnes publiques associées à son élaboration.

* * *

Le président Robert GROSSMANN accueille l'ensemble des élus du Comité syndical en leur souhaitant la bienvenue dans ce Musée d'Art Moderne et Contemporain de Strasbourg et précise que cette réunion est la première rencontre du Comité syndical « après » l'approbation du SCOTERS, qui est devenu exécutoire.

Il rappelle l'ordre du jour, puis propose d'aborder le premier point qui concerne une proposition de recettes complémentaires qu'il est demandé aux membres du Syndicat mixte d'apporter, afin de pouvoir honorer l'ensemble de nos dépenses en 2006.

Robert GROSSMANN précise que c'est la première fois, en 7 ans, qu'il est demandé aux membres, en cours d'année, d'apporter un financement complémentaire. Cela est principalement lié aux nombreuses dépenses relatives à l'approbation du SCOTERS, reprographie notamment.

Ce coût, de 95 000 €, serait réparti pour les $\frac{3}{4}$ en direction de la CUS, et pour le $\frac{1}{4}$ restant, en direction des communes et des Communautés de communes « hors CUS », au prorata de leur population, selon nos statuts (la participation complémentaire des collectivités est projetée à l'écran, les élus ayant reçu ce document).

Le président précise également que cette somme correspond environ à la différence entre ce que nous avons demandé à l'Etat en 2004 et 2005 et ce qu'il nous a réellement versé. A la suite de la réunion du Bureau du 11 septembre dernier, une lettre a été transmise au Ministre Dominique PERBEN pour demander à l'Etat une aide exceptionnelle. En cas de réponse positive, cette aide serait bien sûr déduite des contributions des membres au budget primitif 2007.

Robert GROSSMANN ajoute enfin que ces 95 000 € représentent environ 2,1 % des dépenses du Syndicat mixte depuis 1999. Le tableau qui a été joint au projet de délibération montre, année après année, la structure de nos budgets en dépenses et en recettes, ainsi que les recettes et dépenses réelles engagées depuis 1999. Un autre tableau fixe, par collectivité, ce que la répartition de ces recettes entraîne.

Il ouvre le débat sur cette proposition, qui se traduit par une décision modificative budgétaire.

Il n'y a aucune question, ni observation. Le président propose ainsi d'approuver la délibération suivante :

*Le Comité syndical,
sur proposition du Président,
après en avoir délibéré,*

Arrête par chapitre, la décision modificative n°1 du budget du Syndicat mixte pour l'exercice 2006, tel que figurant au document budgétaire ci-joint, aux sommes suivantes :

EN SECTION DE FONCTIONNEMENT

RECETTES

Chapitre

74	<i>Dotations et participations</i>	
	7474 Communes	1 568 €
	7475 Groupement de collectivités	93 432 €
	<i>TOTAL</i>	95 000 €

DÉPENSES

Chapitres

023	<i>Virement à la section d'investissement</i>	14 000 €
60	<i>Comptes de charges / Achat et variation des stocks</i>	
	60612 Energie	500 €
	60622 Carburant	1 000 €
	6064 Fournitures administratives	700 €
		<hr/> 2 200 €
61	<i>Comptes de charges / Services extérieurs</i>	
	6122 Crédit-bail mobilier	500 €
	6132 Locations immobilières	500 €
	6135 Locations mobilières	500 €
	616 Assurance	1 000 €
	6182 Documentation générale et technique	500 €
	6188 Autres frais divers	1 000 €
		<hr/> 4 000 €

62	<i>Comptes de charges / Autres services extérieurs</i>	
	6226 Honoraires	1 000 €
	6236 Catalogues et imprimés	5 000 €
	6256 Missions	500 €
	6257 Réceptions	500 €
	6261 Frais d'affranchissement	300 €
	6262 Frais de télécommunication	500 €
	6283 Frais de nettoyage de locaux	1 000 €
		<hr/>
		8 800 €
63	<i>Impôts, taxes et versements assimilés</i>	
	6336 cotisation au CDG67 + CNFPT	1 000 €
64	<i>Charges du personnel</i>	
	64111 Rémunération principale	4 000 €
	64112 NBI, sup. familial, ind. résidence	2 000 €
	64118 Autres indemnités	2 000 €
	64131 Rémunération personnel non titulaire	4 000 €
	6451 Cotisations U.R.S.S.A.F	5 000 €
	6453 Cotisations caisse de retraite	4 000 €
		<hr/>
		21 000 €
65	<i>Autres charges de gestion courante / subventions</i>	
	6574 subventions ADEUS	40 000 €
6811	<i>Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles</i>	4 000 €
		<hr/>
	<i>TOTAL</i>	95 000 €

1. EN SECTION D'INVESTISSEMENT

RECETTES

Chapitre

021	<i>Virement de la section de fonctionnement</i>	14 000 €
28188	<i>Autres (amortissements)</i>	4 000 €
24	<i>Immobilisation affectée (vente du véhicule)</i>	3 700 €
		<hr/>
	<i>TOTAL</i>	21 700 €

DÉPENSES

Chapitres

202	<i>Frais d'études, élaboration, de modification et révision des documents d'urbanisme (reprographie)</i>	15 000 €
205	<i>Concessions et droits similaires</i>	1 200 €
2182	<i>Matériel de transport</i>	2 000 €
2183	<i>Matériel de bureau et informatique</i>	1 500 €
2184	<i>Mobilier</i>	1 000 €
2188	<i>Autres</i>	1 000 €
		<hr/>
	<i>TOTAL</i>	21 700 €

Cette délibération est approuvée à l'unanimité.

Participation complémentaire des collectivités
DM 1 du budget SCOTERS 2006

Collectivités	Population*	BP 2006 en euros	DM 1 en euros
Communauté Urbaine de Strasbourg	457 928	300 000 €	71 250 €
Communauté de communes de Benfeld et environs	16 076	12 548 €	2 980 €
Communauté de communes de la Basse Zorn	15 792	12 327 €	2 927 €
Communauté de communes de la Porte du Vignoble	7 405	5 780 €	1 373 €
Communauté de communes de la Région de Brumath	13 861	10 819 €	2 570 €
Communauté de communes des Villages du Kehlbach	1 591	1 242 €	295 €
Communauté de communes du Pays de la Zorn	14 439	11 271 €	2 677 €
Communauté de communes du Pays d'Erstein	16 920	13 207 €	3 137 €
Communauté de communes Gamsheim – Kilstett	6 176	4 821 €	1 145 €
Communauté de communes Ackerland	4 369	3 410 €	810 €
Communauté de communes Kochersberg	16 823	13 131 €	3 119 €
Communauté de communes Les Châteaux	6 201	4 840 €	1 150 €
Commune de Boofzheim	1 050	820 €	195 €
Commune de Daubensand	368	287 €	68 €
Commune de Friesenheim	645	504 €	119 €
Commune de Gerstheim	2 807	2 191 €	520 €
Commune de Obenheim	1 218	951 €	226 €
Commune de Rhinau	2 371	1 851 €	439 €
<i>TOTAL sans la CUS</i>	<i>127 406</i>	<i>100 000 €</i>	<i>23 750 €</i>

* source « population » : Préfecture du Bas-Rhin (novembre 2005)

Participation de la CUS (75%)	71 250 €
Participation des Communautés de communes et Communes hors CUS (25%)	23 750 €

Détails :

<i>Participation de la Communauté Urbaine de Strasbourg :</i>	71 250 €
<i>Participation des Communautés de communes :</i>	22 183 €
<i>Participation des communes :</i>	1 567 €

* * *

Toujours dans le registre financier, le Comité syndical doit fixer un prix de vente du coffret rassemblant les documents approuvés du SCOTERS.

Le président précise que tous les documents du SCOTERS ont toujours été téléchargeables depuis notre site web www.scoters.org. Cela restera le cas, et chacun peut avoir accès, gratuitement, à l'ensemble du dossier. Le nouveau magazine n°11 qui est diffusé ce jour comporte également un CD-ROM. Ce magazine, qui sera largement diffusé, a été tiré à 7 000 exemplaires.

Cela étant, le Syndicat mixte a engagé la reproduction de 600 dossiers, dont 300 que nous espérons vendre aux représentants du monde économique, aux avocats, notaires, bureaux d'études, Syndicats mixtes de SCOT français, associations, particuliers... qui voudront disposer de ce document.

Le coût de cette réalisation s'élève à environ 50 000 €, pour 600 dossiers reproduits. Le prix de revient d'un dossier est d'environ 85 €. Si l'on y ajoute les frais d'envoi et divers frais annexes liés à sa réalisation, ce dossier revient à environ 100 €.

Ce point a été débattu au précédent Bureau, et il a été proposé de vendre le dossier à ce prix pour ceux qui l'achèteront ou le commanderont d'ici le 31 décembre 2006, et de le vendre un plus cher au delà de cette date, à 120 €.

Il n'y a pas de question, ni d'observation, et le président propose d'adopter la délibération suivante :

*Le Comité syndical
sur proposition du Président
après en avoir délibéré,*

Arrête,

Article 1^{er} : le prix de vente du coffret SCOTERS, approuvé le 1^{er} juin 2006, est proposé à la vente aux tarifs suivants (prix TTC incluant une TVA de 19,6%) ;

Si le coffret –comprenant une version papier + une version numérique– est commandé avant le 31 décembre 2006 : 100 € (cent euros) ;

Au delà de cette date, c'est à dire à partir du 1^{er} janvier 2007 : 120 € (cent vingt euros) ;

Article 2 : le présent arrêté entrera en vigueur le 21 septembre 2006.

* * *

Le président propose d'aborder le 2^{ème} point de l'ordre du jour, consacré aux avis que notre Syndicat mixte doit donner à la suite de 4 consultations, celle du Syndicat mixte du Piémont des Vosges, et celles des communes de Kirchheim, d'Odratzheim et de Gerstheim.

Il précise que les élus qui le souhaitent ont pu s'inscrire dans une commission spécifique, qui se réunit en général avant chaque Comité syndical. Cette commission s'est réunie lundi 18 septembre, et le président remercie les élus qui se sont penchés sur les documents qui leur ont été fournis pour pouvoir apprécier les questions de « compatibilité ». L'avis de cette commission a été reporté sur les projets de délibération qui viennent d'être distribués en séance, puisque l'envoi des dossiers s'est fait avant que la commission ne se réunisse.

Le président résume l'avis de la commission ainsi :

- SCOT du Piémont des Vosges : l'avis est favorable
- PLU de Kirchheim : l'avis est favorable
- PLU d'Odratzheim : l'avis est favorable, la Communauté de communes de la Porte du Vignoble, consultée sur la zone d'activités intercommunale, ayant donné son accord à son implantation à Odratzheim sur environ 8ha. Les représentants de la Communauté de communes des « Villages du Kehlbach » sont invités également à se prononcer sur cette implantation.
- PLU de Gerstheim : l'avis est réservé, dans la mesure où le PLU pourrait davantage tenir compte des orientations générales du SCOTERS en matière d'habitat et d'activités. Il est à signaler que le projet de zone d'activités (14 ha en partie existante + environ 7 ha de zone nouvelle) n'est pas intercommunal. Il y a lieu avant toute chose de demander l'avis de la Communauté de communes du Rhin. De plus, les règles et les orientations du PLU n'indiquent pas la volonté de densifier l'habitat et de prévoir un minimum d'habitat intermédiaire, moins consommateur de foncier.

Les différents rapports au Comité syndical précisent ces analyses.

Hubert HOFFMANN souhaite des précisions sur ce qu'est un avis « réservé ».

Michel REVERDY répond qu'un tel avis peut traduire les réserves du Comité syndical devant un PLU qui manifestement ne tient guère compte des orientations générales du SCOTERS, sans être vraiment incompatible avec celui-ci. De plus, nous sommes en attente d'informations complémentaires concernant la zone d'activités. Celle-ci, qui dépasse en superficie ce qu'admet le SCOTERS (5 ha de zone nouvelle), entraîne une incompatibilité si cette zone reste communale, ou si –dans le cas où elle est intercommunale-, la Communauté de communes du Rhin décide de la positionner ailleurs. La Communauté de communes du Rhin sera consultée prochainement à ce sujet. Selon le directeur du Syndicat mixte, la « réserve » a principalement pour objectif de demander à la commune de mieux tenir compte des orientations générales du SCOTERS d'ici l'enquête publique et l'approbation du PLU, en en modifiant son contenu.

Plus personne ne souhaitant s'exprimer, le président propose d'adopter les délibérations suivantes :

1. Concernant l'avis sur le SCOT du Piémont des Vosges

*Le Comité syndical
sur proposition du Président
après en avoir délibéré,*

Vu la saisine du Syndicat mixte du Piémont des Vosges du 17 juillet 2006, et conformément aux articles L.122-8 et L.121-4 du Code de l'Urbanisme ;

Vu l'avis de la commission « SCOTERS/PLU » réunie le 18 septembre 2006 ;

Émet un avis favorable au projet de Schéma de cohérence territoriale du Piémont des Vosges.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

2. Concernant la compatibilité du PLU de Kirchheim

*Le Comité syndical
sur proposition du Président
après en avoir délibéré,*

Vu la saisine de la commune de Kirchheim du 18 juillet 2006, et conformément à l'article L.123-9 du Code de l'Urbanisme ;

Vu l'avis de la commission « SCOTERS/PLU » réunie le 18 septembre 2006 ;

Émet un avis favorable sur le PLU de la commune de Kirchheim.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

3. Concernant la compatibilité du PLU d'Odratzheim

*Le Comité syndical
sur proposition du Président
après en avoir délibéré,*

Vu la saisine de la commune d'Odratzheim du 13 juillet 2006, et conformément à l'article L.122-2 du Code de l'Urbanisme ;

Vu l'avis de la commission « SCOTERS/PLU » réunie le 18 septembre 2006 ;

Émet un avis favorable sur le projet de révision du POS de la commune d'Odratzheim.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

4. Concernant la compatibilité du PLU de Gerstheim

*Le Comité syndical
sur proposition du Président
après en avoir délibéré,*

Vu la saisine de la commune de Gerstheim du 3 août 2006, et conformément aux articles L.123-11 et L.123-9 du Code de l'Urbanisme ;

Vu l'avis de la commission « SCOTERS/PLU » réunie le 18 septembre 2006 ;

Émet un avis réservé sur le projet de révision du PLU de la commune de Gerstheim et souhaite qu'il soit adapté pour se rapprocher des orientations générales du SCOTERS en matière de zones résidentielles et d'activités.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

* * *

Le dernier point de l'ordre du jour est un point d'information sur les prochaines dates qui concernent le suivi et la mise en œuvre du SCOTERS (un tableau récapitulatif est projeté). Parmi celles-ci, le travail des **commissions** animées par Danièle MEYER et par Jean-Daniel ZETER va reprendre. Deux grandes réunions sont également à monter au début de l'année 2007, l'une rassemblant les représentants du monde socio-économique et associatif autour du travail fait dans les 2 commissions, l'autre rassemblant élus français et allemands autour de la question de l'« Eurodistrict à 3 vitesses » à laquelle Robert GROSSMANN a plusieurs fois fait allusion, et qui est d'ailleurs une demande des élus de notre Syndicat mixte.

Le **prochain Comité syndical** est ainsi prévu le **14 novembre prochain**, il y sera question notamment du débat d'orientations budgétaires pour l'année 2007 (le lieu n'étant pas encore défini).

Il n'y a plus de questions, et le président clôt la séance du seul Comité syndical. Une pause permet d'accueillir dans ce même lieu les élus des 139 communes couvertes par le SCOTERS, ainsi que les représentants des personnes publiques associées à son élaboration. Un compte-rendu des principales interventions est joint en annexe.

Le président,

Robert GROSSMANN

Pour info : tableau des **prochaines réunions SCOTERS**,
envoyé aux membres du Comité syndical :

Pour les membres du Bureau

- **Jeudi 2 novembre 2006 à 15 h** : réunion du Bureau (salle de réunion du 9^e étage / CUS)
- **Mardi 19 décembre 2006 à 16 h** : réunion du Bureau (salle de réunion du 9^e étage / CUS)

Pour les membres du Comité syndical

- **Jeudi 21 septembre 2006 à 15 h** : réunion du Comité syndical au MAMCS
- **Mardi 14 novembre 2006 à 10 h 30** : réunion du Comité syndical (DOB), *lieu à définir*
- **Jeudi 11 janvier 2007 à 15 h** : réunion du Comité syndical (BP 2007), *lieu à définir*

Réunions des Commissions

Groupe de suivi « SCOTERS / PLU »

- **Lundi 18 septembre à 10 h 30** au Syndicat mixte (13 rue du 22 novembre, entrée rue Hannong)

Commission « Articuler urbanisation et transports en commun »

- *Réunion de calage avec M. Jean Daniel ZETER, animateur de la commission : Mercredi 20 septembre 2006, 9h-10h, Mairie du Stutzheim*
 - *Rencontre technique avec les représentants des Personnes Publiques Associées : Jeudi 21 septembre 2006, 9h-11h, ADEUS*
 - *Réunion préparatoire avec M. Jean Daniel ZETER et les Maires de Lipsheim, Fegersheim, Kilstett, Marlenheim (communes pilotes) : 28 septembre 2006, 18h-19h30, Syndicat mixte*
- **Vendredi 13 octobre 2006** : Atelier de travail élus, **15h30-17h, Hôtel de Ville (salle 17)**

Commission « Produire 4 000 logements par an »

- *Réunion de calage avec Mme Danièle MEYER, animatrice de la commission : à définir*
 - *Rencontre technique avec les représentants des Personnes Publiques Associées : Mardi 3 octobre 2006, 14h-16h, ADEUS*
- **Mardi 17 octobre** : Atelier de travail élus, à **9 h 30** (lieu à définir)
 - **Jeudi 14 décembre** : Atelier de travail élus, à **14 h 30** (lieu à définir)

**Annexe au Compte-rendu du Comité syndical du 21 septembre 2006
Rencontre avec les Maires des 139 communes couvertes par le SCOTERS et les
représentants des personnes publiques associées à son élaboration**

Fabienne KELLER, Sénateur-Maire de Strasbourg, accueille l'ensemble des élus des 139 communes couvertes par le SCOTERS, ainsi que les représentants des personnes publiques associées à l'élaboration du SCOTERS, au premier rang desquelles elle salue le Préfet Jean-Paul FAUGERE.

Pour le Maire de Strasbourg, l'approbation du SCOTERS fait suite à un travail remarquable mené par les élus de la région de Strasbourg, et le SCOTERS est devenu un projet partagé. Cela étant, sa réussite dépend maintenant de sa mise en œuvre. Le SCOTERS est également une excellente base pour poursuivre des débats constructifs autour des questions métropolitaines. D'ailleurs, Strasbourg a besoin d'être ancrée sur un territoire plus vaste que sa seule agglomération pour accroître son développement et pour améliorer son accessibilité et son attractivité, lesquelles profiteront à toute sa région.

Robert GROSSMANN se joint aux salutations de Fabienne KELLER, et, préalablement à la présentation du SCOTERS, présente quelques idées sur ce qu'est, pour lui, le SCOTERS :

- C'est un véritable projet, de nature « politique », pour l'ensemble de la région de Strasbourg et ses 600 000 habitants. C'est un projet ambitieux, que ce soit sur les orientations qui doivent permettre à celle-ci de se développer, de faire profiter chaque partie de notre territoire de ce développement durable, ou de mieux protéger notre environnement.

- Cela a également été un processus, où la manière de faire a été aussi importante que le résultat lui-même. Ainsi, notre Syndicat mixte aura été le lieu de cette élaboration partagée. (Le président rappelle que le Comité syndical est composé d'autant d'élus de la CUS que d'élus des communes et Communautés de communes hors CUS, et que nous avons là un lieu unique où traiter des problèmes nouveaux qui se posent à l'échelle d'une métropole européenne. Il cite le volet transfrontalier du SCOTERS, à travers le « Livre blanc », approuvé fin 2004, qui en constitue le prolongement naturel).

- C'est, pour le résumer simplement, un projet pour mieux vivre ensemble. A sa manière, le SCOTERS, dans les domaines de l'habitat, des transports, de l'économie ou encore de l'environnement, éclaire l'avenir et encadre les évolutions rapides de notre société. Il doit servir de référent, de cadre et de guide.

Le président du Syndicat mixte ajoute que cela ne sera pas toujours facile pour les Maires, qui devront rendre « compatibles » leur PLU avec le SCOTERS. Les orientations nouvelles que constituent l'habitat intermédiaire, la rationalisation des zones d'activités ou le rapprochement de l'urbanisation le long des gares de transport public ne « vont pas de soit ». Le Syndicat mixte est d'ailleurs pérenne, et l'important travail de suivi et de mise en œuvre devra permettre à chacun de prendre en compte les multiples orientations du SCOTERS.

Robert GROSSMANN termine ce propos introductif en disant que le SCOTERS concerne chacun d'entre nous. Certes, il s'agit de moyen et long terme, d'orientations générales... Mais si l'on veut infléchir le développement de notre région, c'est dès maintenant qu'il faut s'y mettre, et ne pas attendre. Il compte ainsi sur chacun des participants à cette rencontre pour être les ambassadeurs et les relais de ce projet que nous avons réussi à élaborer tous ensemble.

Enfin, le président du Syndicat mixte tient à remercier, une fois de plus, les représentants des personnes publiques associées pour leur soutien à la fois financier et personnel, puis propose à l'assemblée une rapide présentation de ce SCOTERS.

Michel REVERDY, directeur du Syndicat mixte, et Géraldine MASTELLI, qui a eu en charge –sous l'autorité d'Hervé LEROY, à l'ADEUS– la coordination et l'écriture de ce projet, présentent rapidement, en image, le schéma.

A l'issue de cette présentation, le président du Syndicat mixte invite M. le Préfet et les représentants des autres personnes publiques à s'exprimer.

M. le Préfet prend volontiers la parole pour exprimer sa satisfaction devant un document qui a été élaboré en collaboration avec ses services, et qui n'hésite pas à traiter des problèmes délicats. Il en est ainsi des questions concernant les transports publics, ou encore de la protection des zones inondables et des sites naturels. Il se réjouit de la future mise en œuvre du SCOTERS, ce qui lui permettra de n'exercer le contrôle de légalité qu'après que les élus du Syndicat mixte ne règlent eux-mêmes, en amont, les questions de compatibilité des PLU.

Justin VOGEL, représentant le président de la Région Alsace s'associe aux remarques du Préfet, et signale également la bonne collaboration des services de la Région Alsace au SCOTERS. Les politiques régionales sont bien prises en compte dans le SCOTERS.

Jean WALINE, représentant le président du Conseil général du Bas-Rhin exprime également son satisfecit devant un travail auquel le Département a bien été associé, et demande ce qu'il en est de la pérennité du SCOTERS, et de ses éventuelles procédures de modification ou de révision.

Michel REVERDY précise qu'un SCOT approuvé doit, au plus tard 10 ans après son approbation, faire l'objet d'une délibération du comité syndical qui, au vu d'une analyse des résultats de son application, décide, soit de le maintenir en vigueur tel quel, soit de le réviser (art. L. 122-14 du code de l'urbanisme). Il n'est, bien entendu, pas nécessaire d'attendre ces 10 ans pour, d'une part analyser les résultats d'application du SCOTERS, et d'autre part, engager une modification ou une révision du SCOT, si cela apparaît souhaitable. Si la révision du SCOT peut être engagée à tout moment, en suivant la même procédure que l'élaboration, le SCOT peut également, depuis la loi Urbanisme et Habitat (2 juillet 2003), être modifié dès lors que les modifications envisagées ne portent pas atteinte à l'économie générale du projet d'aménagement et de développement durable (PADD) du SCOT ; une telle modification est approuvée par le comité syndical après enquête publique (art. L. 122-13 du code de l'urbanisme).

Daniel HOEFFEL signale que le précédent schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme, le SDAU, a été peu suivi d'effets, ni guère respecté sur le terrain. Le choc pétrolier qui a suivi son approbation en avait fait tomber ses principales orientations. Il aura cependant « tenu » 33 ans. Pour éviter ce genre de déconvenue, le Syndicat mixte doit s'engager résolument dans le suivi et la mise en œuvre de son SCOT, c'est une ardente orientation.

Hubert HOFFMANN demande quelque précision sur la pérennité de l'administration du SCOTERS, et sur son rôle. Michel REVERDY lui répond que le suivi et la mise en œuvre du SCOTERS lui paraissent être au moins de même importance que l'élaboration du schéma (sinon plus), et nécessiter un pilotage réel. De nouvelles missions du Syndicat mixte, comme

une forme d'assistance aux communes dans l'élaboration de leurs PLU, pourraient échoir à cette administration. Les questions transfrontalières, ainsi que l'échange des travaux des 2 commissions avec les représentants du monde socio-économique et associatif nécessiteront sans doute pédagogie et communication, le détails des prochaines réunions (fin 2006 et début 2007) n'indiquant aucun fléchissement du rythme de travail. Cela étant, il appartiendra au Comité syndical d'en débattre lors du prochain débat d'orientations budgétaires et le vote du budget. Simplement, pour lui, comme pour le président du Syndicat mixte, le plus difficile reste à faire, car la mise en œuvre des multiples orientations du schéma ne sera vraisemblablement pas simple. Il rappelle également que le Syndicat mixte est pérenne.

Fabienne KELLER précise encore que ce SCOTERS est l'aboutissement d'un travail extrêmement important. C'est aussi le début d'un destin partagé entre l'agglomération strasbourgeoise et les communes et Communautés de communes qui l'entourent. Il s'agit maintenant de le faire vivre.

Robert GROSSMANN invite les participants à se voir remettre le coffret officiel du SCOTERS. Ce coffret a été conçu pour être un document de travail, facilement consultable. Il sera prochainement envoyé aux élus qui n'ont pu être là aujourd'hui, et il est également destiné à la vente, à un prix que le Comité syndical vient de fixer ce jour à 100 € (jusqu'au 31 décembre 2006).

Le président remercie l'ensemble des participants à cette rencontre, et les invite au verre de l'amitié ainsi que, pour ceux qui le souhaitent, à une visite du Musée d'Art Moderne et Contemporain de Strasbourg.

Le président,

Robert GROSSMANN